

DECISION DU MAIRE 2024/012

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

**Demande de soutien
financier –
Département de
Saône-et-Loire –
80^{ème} anniversaire de
la Libération**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,
Vu le projet de la ville de Bourbon-Lancy pouvant faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention auprès du Département de Saône-et-Loire,

Considérant que ce projet représente un engagement financier et qu'il est nécessaire pour la Commune de solliciter toutes les subventions pouvant être allouées pour la réalisation de ce projet,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention auprès du Département de Saône-et-Loire pour le projet portant sur le 80^{ème} anniversaire de la Libération.

ARTICLE 2 : Le montant sollicité est de 25% pour les dépenses de fonctionnement (actions ponctuelles) et de 80% pour les dépenses d'investissement (actions pérennes).

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- à la Comptable Publique, Responsable de la trésorerie municipale.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 11 mars 2024

Edith GUEUGNEAU
Maire

